

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38000)

au sein d'un ensemble immobilier en copropriété, 3 quai Claude Bernard

UN APPARTEMENT APPARTEMENT T1 AU REZ-DE-CHAUSSEE

AVEC MEZZANINE d'une superficie loi Carrez de 37,85 m²

(cadastré section AK n° 75, lot n° 24

et par conséquent le ¼ du lot indivis n° 28)



SELARL CDMF-AVOCATS
Avocats associés inscrits au Barreau de Grenoble
Maître Romain JAY, Avocat
7, place Firmin Gautier - 38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 48 89 89



SELARL EYDOUX - MODELSKI
Avocats à la Cour
10 avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 46 27 43

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

Mise à prix :

61 600 €

Consignation pour enchérir : 6 160 €

ADJUDICATION FIXÉE LE MARDI 9 JUIN 2026 À 14 h

à l'audience du Juge de l'Exécution chargé de la Saisie Immobilière
près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE (38000),
au Palais de Justice de ladite ville, Place Firmin Gautier

La visite des lieux sera effectuée le lundi 1^{er} juin 2026 de 14 h à 15 h

par le ministère de Maître CHUFFART (étude LEGALACT),
commissaire de Justice à GRENOBLE (tél : 04.76.91.04.39)

À LA REQUÊTE DE :

La société **FONCIÈRE DU LION**, société civile au capital de 1 000 €, immatriculée auprès du RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 902 911 304, dont le siège social est Lieudit-dit-La Murette, 43140 SAINT DIDIER EN VELAY, représentée par son gérant en exercice, Monsieur MARIAC Hadrien, né le 3 Août 1991 à SAINT ETIENNE (42), demeurant 11, Boulevard Agutte Sembat, 38000 GRENOBLE,

Ayant pour avocat constitué la **SELARL CDMF AVOCATS**, Maître Romain JAY, avocats associés inscrits au Barreau de GRENOBLE (38000), et demeurant 7 Place, Firmin Gautier.

DÉSIGNATION :

Sur la Commune de **GRENOBLE (38000)** – 3 quai Claude Bernard, au sein d'un ensemble immobilier en copropriété cadastré section AK n° 75, à savoir :

- **Lot n° 24** : un appartement comprenant une pièce principale, sanitaire, toilette indépendante et pièce secondaire auquel on accède directement par le Quai Claude Bernard au travers du lot n° 28 de l'état descriptif de division en propriété indivise des lots 24, 25, 26 et 27.

Et par conséquent le ¼ indivis du lot n° 28.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître GROS, notaire à Grenoble, le 8 avril 1982 publié au service de la publicité foncière de Grenoble 1 le 12 mai 1982, volume 1928, numéro 11.

L'état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié :

- Aux termes d'un acte reçu par Maître MALATRAY, notaire à Grenoble, le 20 janvier 1987, publié au service de la publicité foncière de Grenoble 1 le 18 mars 1987, volume 1987P, numéro 1702.

- Aux termes d'un acte reçu par Maître GROSSET, notaire à Echirolles, le 28 juin 1989, publié au service de la publicité foncière de Grenoble 1, le 28 juillet 1989, volume 1989P, numéro 5176.

- Aux termes d'un acte reçu par Maître BENOIST, notaire à Grenoble, le 10 août 2001, publié au service de la publicité foncière de

Grenoble 1 le 26 septembre 2001, volume 2001P, numéro 6628.

- Aux termes d'un acte reçu par Maître MICHEL, notaire à Meylan, le 3 juillet 2003, publié au service de la publicité foncière de Grenoble 1 le 3 octobre 2003, volume 2003P, numéro 6213.

FRAIS - ENCHÈRES

Les frais préalables à la vente, de même que les droits de mutations et autres taxes diverses, seront payés par l'adjudicataire en sus du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de Grenoble.

MISE A PRIX : 61 600 €

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : 6 160 €, soit 10 % du montant de la mise à prix, par chèque de banque émis à l'ordre de Madame la Bâtonnière Séquestre.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI pour prendre communication du cahier des conditions de vente ou au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE (Service des Saisies Immobilières, RG n° 25/00038), où il est déposé.

Pour extrait, Maître Romain JAY, Avocat